

Rapport du président à l'AGO du 7 octobre 2017 : **Parlons un peu des négawattheures (nWh)**

La loi fédérale sur l'énergie LEné 730.0 (<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2016/7469.pdf>) votée par le parlement le 30.9.2016 a été acceptée par le peuple en référendum le 21.5.2017 et entrera prochainement en vigueur.

En dehors de la sortie progressive du nucléaire, cette loi prévoit une réduction de 43% entre 2000 et 2035 de la consommation d'énergie finale par habitant. En 2015, nous sommes à -13.2%. Première remarque : ces chiffres n'ont rien à voir avec la consommation personnelle de votre ménage. Au numérateur de ce ratio bien commode pour les comparaisons internationales on place toute la consommation : celle de la Mobilité, celle de l'Economie (industrie/services/administrations/agriculture) et celle des Ménages.

Chaque groupe consommation devra faire sa part :

-la Mobilité (36.4% de l'énergie finale en 2015) : on compte sur les constructeurs pour améliorer l'efficacité énergétique et passer des carburants fossiles à l'électricité et aux renouvelables.

-l'Economie (35.9% de la consommation finale d'énergie). L'article 4 est fondamental : il stipule que les autorités fédérales et cantonales collaboreront avec les organisations économiques.

-les Ménages (27.7% du total) : vous et moi. Rappel: les Ménages utilisent en 2015, 66.4% de l'énergie à chauffer leurs logements plus 13.7% pour leur eau chaude sanitaire: 80% du total donc pour ce seul domaine. Le logement est le cœur de cible de la réduction de la consommation. Non seulement on devra renforcer l'isolation des nouvelles constructions, mais il faudra sensiblement améliorer celle des bâtiments existants. D'où la grande idée : les négawattheures (nWh) : les kilowattheures qu'on ne consommera pas et donc qu'il ne sera pas nécessaire de produire ou d'acheter.

« Le meilleur kilowattheure est celui qu'on n'a pas besoin de produire : le négawattheure » c'est le nouveau slogan. Mais le meilleur livre est-il celui qui ne sera jamais écrit ? Le plus bel enfant, celui qui ne sera pas conçu ?

Au-delà du slogan il y a une réalité : il est possible d'économiser des kWh. Comment ?

1-En **modifiant son comportement de consommateur**. Exemple réel: dans un groupe de maisons identiques la médiane de consommation était de 9190 kWh/an, avec des variations de + ou - 60% autour de ce chiffre, sauf pour un couple dont la consommation dépassait 28000 kWh, la même année, au même endroit. Ces 2 retraités ont vendu leur maison et le couple, avec ses 2 enfants, qui les a remplacés ne dépasse pas 12100 kWh/an. Je pense que tout le monde devrait connaître, et surveiller, 3 choses : son poids, sa tension artérielle et la consommation d'énergie pour son logement. **Ces négawattheures sont gratuits.**

2-Les autres négawattheures **ont un coût : l'argent qu'il faut investir pour réduire sa consommation d'énergie**. Le **programme Bâtiments de la Confédération**, relayé par les cantons, vise à encourager les propriétaires à réaliser des améliorations énergétiques : isolation des murs, du toit, du sol, remplacement des vitres...

La Cour des Comptes du canton de Vaud a publié le 17.5.2017 un audit sur l'efficacité de ce programme Bâtiments.

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/cour_comptes/Rapport_final_100_mios_domaine_A.pdf

Pour 15 villas analysées, les travaux d'assainissement, total ou partiel, de l'enveloppe ont coûté en moyenne 125000 CHF (102 000 CHF à la charge du propriétaire, après déduction des subventions et réductions fiscales)

En moyenne, 40% de l'énergie a pu être économisée, soit 9 millions de kWh sur 40 ans : le négawattheure a un coût total de 25.2 ct, dont 3,3 financés par des subventions, 3 par des réductions d'impôts et 19.5 restent à la charge du propriétaire. Avant rénovation, les propriétaires payaient en moyenne 11 ct le kWh d'énergie consommée.

Question : est-il économiquement supportable que le négawattheure coûte 19 ct lorsque le kWh réellement consommé coûte 11 ct (nous parlons uniquement de villas sans chauffage électriques)?

La Cour des comptes a également analysé **10 villas qui ont remplacé leur chauffage électrique par une PAC Sol/Eau** (à l'exception d'un cas de PAC Air/eau). Pour une SRE moyenne de 186 m², les travaux ont coûté 72000 CHF, soutenus par 12000 CHF de subventions cantonales et bénéficiant de 9000 CHF de réductions d'impôts. En moyenne la consommation totale d'électricité est réduite de 42%. Le calcul du coût du négawattheure sur 40 ans doit tenir compte du remplacement de la PAC après 20 ans (le forage et le circuit hydraulique de distribution devraient durer 40 ans). Le négawattheure revient dans ce cas à 24.8ct dont 18.3 restent à la charge du propriétaire!

Or l'électricité coûte, selon cet audit 20 ct/kWh, un peu plus en réalité d'ailleurs ! Peut-on entrer en matière sur une rentabilisation à peine atteinte en 40 ans? Mais surtout, nous refusons que soit imposé le remplacement des chauffages électriques existants, quels que soient les délais et exceptions envisagés. Et surtout nous considérons qu'il est aberrant d'admettre, encore plus d'encourager, le remplacement d'un chauffage électrique par un agent énergétique fossile.

Cette position claire ne nous empêche pas d'encourager tous ceux dont la consommation est clairement excessive à revoir leur comportement, leurs habitudes et les réglages.

PS : J'expliquerai en séance l'effet pervers sur les statistiques de la consommation d'énergie finale du passage à la PAC : les absents trouveront ces explications dans le procès-verbal !

Votre comité vous attend nombreux pour cette assemblée générale, qui, je le rappelle, aura lieu le samedi matin 7 octobre, 10h à Gland, chemin de Montoly 1, et sera suivie d'une pizza-partie gratuite pour tous les cotisants.

Jean-Pierre Mérot, président de l'association